

L'assurance pour protéger votre entreprise

Formation Entrepreneurs de la Cité



INTRODUCTION



Toute Activité ou Entreprise peut avoir à faire face à des menaces au cours de son existence.

CE SONT LES RISQUES



Tout Artisan ou Entrepreneur devra faire le choix de protéger ses Moyens et Outils de production.

CE SONT SES BIENS

INTRODUCTION

- En créant votre entreprise vous allez vous exposer à des situations que vous n'avez pas imaginées, d'où la nécessité d'identifier avant les aléas de la vie de votre activité et surtout, leurs conséquences potentielles !
- Avec l'assureur il vous faudra décortiquer votre activité pour juger et apprécier à quels **RISQUES** vous pouvez être confrontés et quels sont les **BIENS** à garantir et à hauteur de quelles sommes.
- Il s'agit aussi d'assurer les conséquences de l'interruption de votre activité professionnelle (par exemple par la perte d'un local professionnel) lorsque survient un RISQUE ALEATOIRE.



INTRODUCTION

- Faire appel à un assureur pour se protéger des RISQUES et garantir ses BIENS relève d'une démarche RESPONSABLE.
- S'assurer, cela revient à anticiper pour transformer un RISQUE en position de SÉRÉNITÉ.
- S'assurer, cela revient à conforter son activité dans la DURÉE.



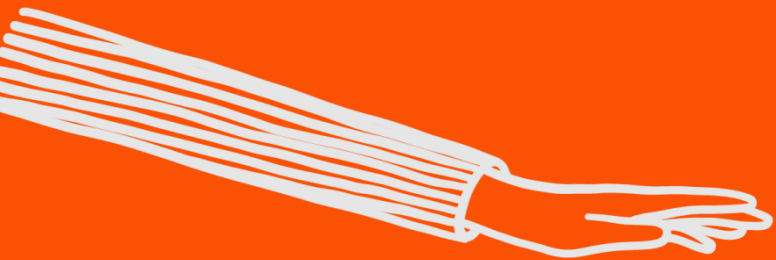
INTRODUCTION

- Pour souscrire un contrat, l'entreprise fournit de nombreux renseignements. En cas de modification, l'assureur doit être prévenu. Penser à faire l'avenant → important en cas de sinistre.

→ Penser à assurer le stock et le matériel

→ Toujours être en cohérence avec les valeurs de stock et de matériel à garantir





PARTIE 1 :

Quels risques assurer ?



Définitions

- Les Biens Immobiliers :

Ce sont les locaux dont vous êtes locataires ou propriétaires, les agencements intérieurs et extérieurs vous appartenant ; en bref tous les aménagements que vous auriez pu réaliser dans le local (sauf clause contraire au bail).

- Le Contenu professionnel :

Il s'agit du matériel et du mobilier professionnel vous appartenant y compris ce qui est en crédit-bail, utilisés pour les besoins de votre activité y compris fonds et valeurs.

- Les Marchandises :

Ce sont toutes espèces de produits finis ou non – finis, approvisionnements, matières premières, y compris emballages se rapportant à l'activité professionnelle qui vous appartiennent ou dont vous avez la garde.

L'incendie et l'explosion

La plupart des contrats d'assurance sont dits à évènements dénommés (contraire du tout sauf)

Pour mieux comprendre :

- Incendie : inflammation des biens en dehors d'un foyer normal

(*ex* : un radiateur qui prend feu = dommage électrique → conséquence : incendie)



En prévention

- Extincteurs
- Prévoir de faire vérifier les installations électriques tout les ans
- Ne pas laisser les appareils en veille
- Stockage des cartons / emballage : sujet à évoquer avec votre assureur

Vol et vandalisme

Assurance Multirisque avec extension au vandalisme y compris dommages occasionnés par les secours

Points d'alertes :

- Il faut toujours respecter les conditions de prévention et de sécurité indiquées au contrat



En prévention

- Serrures
- Barreaux / volets. Ne jamais laisser de volets entrebâillés : soulever les crochets intérieurs est un jeu d'enfant
- Rideau de fer
- Alarmes

Dégâts des eaux

Points d'alertes :

- L'indemnisation aura lieu quelle que soit la responsabilité de l'occupant, à condition que la cause du sinistre soit garantie par votre contrat
- Penser à prendre des photos des dommages (peuvent être utile en cas d'expertise)

Dégâts des eaux...



En prévention

- Surveillance des appareils à effet d'eau
- Attention aux risques de gel
- Vidanger les installations en cas d'absence, les mettre hors gel
- Protéger les installations traversant les combles
- Chauffer les locaux en cas d'absence
- Le stock doit être entreposé à plus de 10 cm du sol

Les dommages électriques

Les bris de machines (garantie casse)

Assurance Bris de Machine ou extension de l'Assurance Multirisque

Points d'alertes :

- Attention à la prise en charge du matériel informatique. Il est parfois indispensable de prendre une garantie supplémentaire
- Garantie nécessaire sur les appareils neufs. Attention à la notion de vétusté
- Attention pas de garantie à neuf
- Attention à la vétusté

En prévention

- Se protéger contre la foudre
- Bien vérifier les installations électriques

Les bris de glace et enseignes

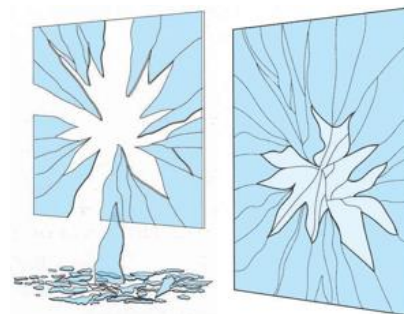
Assurance multirisque avec garantie bris de glace
étendue aux frais de pose et dépose et frais de clôtures
provisoires

Points d'alertes :

Exclusions (entre autres) :

- La vétusté
- Vices de construction
- Les rayures etc.

Bien examiner ces exclusions du contrat



En prévention

- Rideaux de fer et volets
- Vitrines en verre anti-effraction de type Stadip
- Les films de protection

Perte d'exploitation et perte de la valeur vénale du fonds de commerce

Extension de l'assurance Multirisque

Points d'alertes :

- Ces assurances fonctionnent lorsque la garantie de l'événement initial (ex : incendie) fonctionne
- Perte de la valeur vénale = avoir une parfaite notion de la valeur de son bien
- Perte d'exploitation = le bilan comptable est indispensable (compense la perte de revenue)



Le véhicule

Garanties complémentaires de l'assurance auto obligatoire

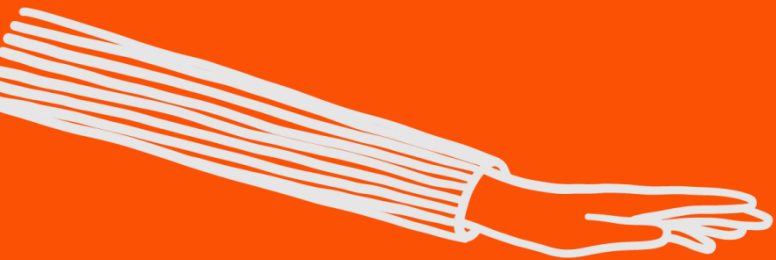
Points d'alertes :

- Attention au stock et matériels stockés dans la voiture
- Prévenir votre assurance auto que vous utiliserez votre voiture à usage professionnelle



En prévention

- Bien « couvrir » les vitres donnant sur le coffre
- Le véhicule doit être dans un local fermé la nuit si il contient du stock ou du matériel
- Ne pas laisser de marchandise ou matériel la nuit dans un véhicule s'il est dans la rue



PARTIE 2 :

Les différents types

d'assurance



La Responsabilité Civile d'Exploitation

Assurance responsabilité civile d'exploitation

→ Un chef d'entreprise est responsable des dommages causés par lui-même ou aussi par son personnel, ses locaux, son matériel professionnel, les objets qu'il vend

Points d'alertes :

- Ne pas démultiplier les déclarations de sinistre : toujours mesurer les impacts du sinistre avant de le déclarer (montant par exemple)



En prévention

→ Être très vigilant sur la nature de l'activité déclarée dans le contrat. Elle doit être précise. Elle doit cerner au mieux l'activité

La Responsabilité Civile Professionnelle

Garantit les fautes ou erreurs commises dans l'exercice d'une activité professionnelle

Points d'alertes :

→ Cette garantie peut être obligatoire dans le cadre de certaines professions et il existe des compagnies spécialisées sur certains risques

(ex : médecin)



En prévention

→ Attention à la rédaction des contrats passés avec les clients

→ Être très vigilant sur la nature de l'activité déclarée dans le contrat. Elle doit être précise. Elle doit cerner au mieux l'activité

Défense et recours : la protection juridique (tribunaux)

Elle permet d'avoir des informations juridiques en matière :

- **sociale** (notification de l'URSSAF d'une demande de cotisation erronée)
- **patrimoniale** (augmentation exorbitante d'un loyer du bail par le propriétaire)
- **commerciale** (annulation d'une commande client signée sur une foire)
- **administrative** (refus d'une autorisation d'occupation du domaine public)

Mais aussi :

- D'être **représenté et défendu** dans le cadre d'un litige, d'une difficulté
- D'**intervenir** pour trouver des solutions amiables
- La **prise en charge de frais de procédure** en matière pénale (la société est poursuivie devant le Tribunal Correctionnel pour avoir contrevenu aux règles de sécurité dans les locaux).



La Garantie Décennale des constructeurs

La garantie décennale est une assurance obligatoire



Points d'alertes :

- Attention à l'évolution de l'activité. Passage d'une activité considérée comme non dangereuse (peinture) à une activité considérée « à risque » (construction)
- Il vaut mieux se faire accepter sur un type d'activité et éventuellement, pour un chantier, faire une déclaration complémentaire

L'Assurance de personne : la Prévoyance

- Protection du chef d'entreprise non salarié
- Assurance Complémentaire au Régime Obligatoire
- Risque DC, invalidité, accident du travail, maladie professionnelle, vieillesse ...

Points d'alertes :

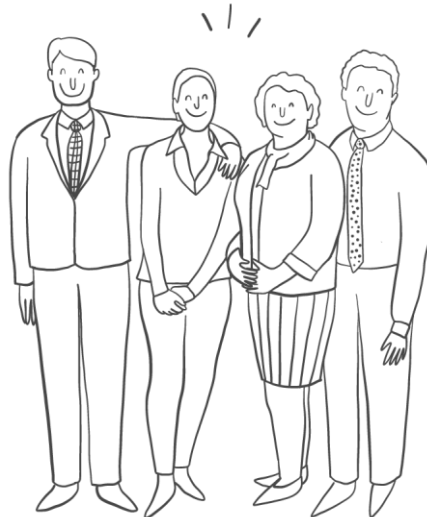
- Les créateurs d'entreprise n'ont généralement pas de prise en charge en arrêt de travail par la sécurité sociale des indépendants la première année



L'Assurance de personne : assurer ses salariés

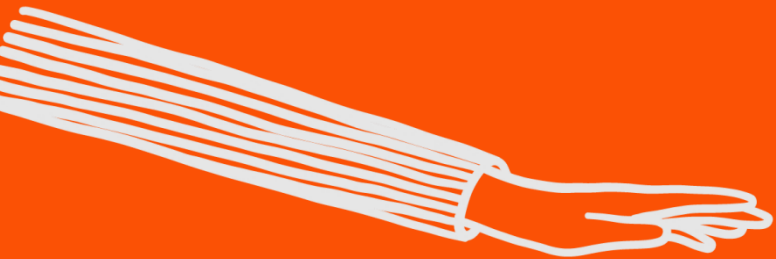
Points d'alertes :

- Régime obligatoire et complémentaires
- Selon les obligations des conventions collectives
- La retraite, la prévoyance (DC, invalidité, Dépendance) et la *complémentaire* santé.



La micro-assurance Entrepreneurs de la Cité





Qui sommes-nous ?



La Fondation Entrepreneurs de la Cité

Notre mission : Contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale en soutenant les entrepreneurs défavorisés dans la création de leur propre emploi par la micro-assurance.



Nos objectifs :

- Encourager l'initiative entrepreneuriale des populations défavorisées.
- Contribuer à l'émergence de produits d'assurance solidaires, innovants et économiquement viables.
- Promouvoir l'assurance en tant qu'outil de management du risque et un moyen de pérenniser son entreprise.

La Fondation Entrepreneurs de la Cité

Nos Activités :

- Protéger les créateurs d'entreprise pour pérenniser leur activité
- Sensibiliser ces entrepreneurs à la gestion et à la prévention des risques
- Accompagner les chefs d'entreprise progressivement vers l'assurance classique



La Fondation Entrepreneurs de la Cité

Secteur
de l'assurance



Réseaux d'aide
à la création
d'entreprise

Compagnies d'assurance :
AG2R / La Mondiale
APRIL Group
CFDP Assurances
CNP Assurances
Matmut

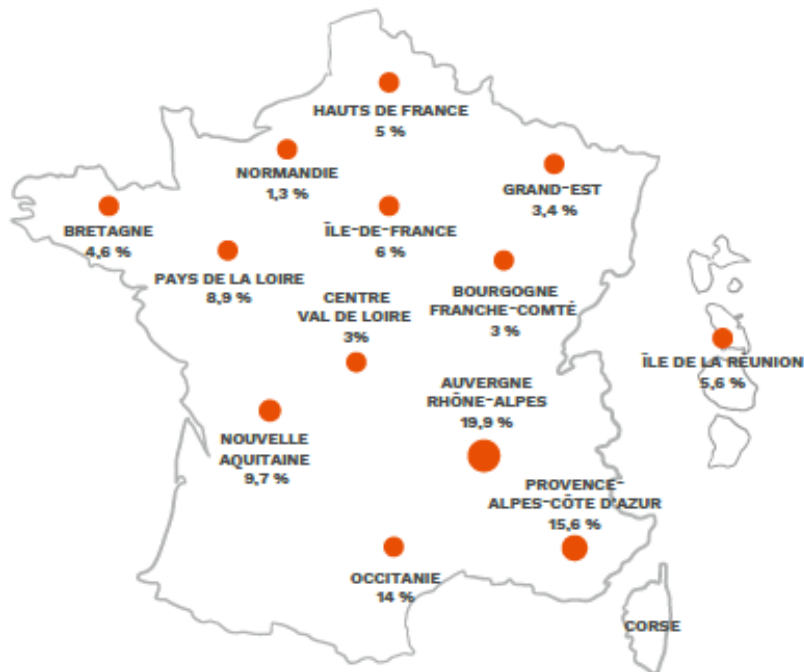
Secteur Public :
Caisse des Dépôts
La Banque Postale
Agefiph

**ONG – Agences d'aide à la
création d'entreprise :**
CIGALES
Fondation de la 2ème Chance
France Active
France Initiative
PlaNet Finance
Réseau des Boutiques de Gestion

 **Entrepreneurs
de la Cité**

LA MICRO-ASSURANCE POUR ENTREPRENDRE

EDLC en chiffres



Une couverture nationale

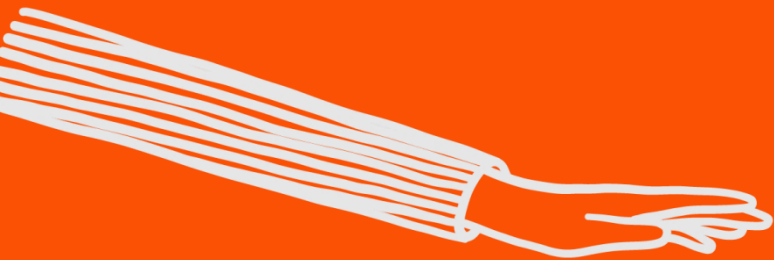
- Plus de **2300** créateurs d'entreprise accueillis chaque année
- **700** nouveaux adhérents chaque année
- **4000** contrats actifs
- Entre **100 et 150** sinistres gérés chaque année



À qui s'adresse notre Fondation ?

- Population en reconstruction professionnelle – demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux et handicapés
- Entrepreneur financé par un micro-crédit, prêt d'honneur ou NACRE
- Et / ou Entrepreneur subventionné par l'Agefiph
- Et / ou Entrepreneur suivi par un réseau d'accompagnement
- Entreprises de moins de 3 personnes, moins de 3 ans d'existence, local moins de 200 m²
- Tout secteur d'activité





Nos activités : protéger les entrepreneurs par la micro-assurance



Notre public éligible en France métropolitaine et à la Réunion

EDLC s'adresse aux créateurs d'entreprise en voie d'insertion dans l'emploi accompagnés ou micro-financés :

- Demandeurs d'emploi
 - Bénéficiaires des minima sociaux
 - Travailleurs pauvres
- **Soit 30 000 micro-entrepreneurs**



 **Entrepreneurs
de la Cité**

LA MICRO-ASSURANCE POUR ENTREPRENDRE



Un partenariat avec l'AGEFIPH permet d'assurer les créateurs d'entreprise handicapés :

- La création d'entreprise est une possibilité de rebond pour des personnes étant victimes d'un accident de vie et devenant travailleur handicapé.

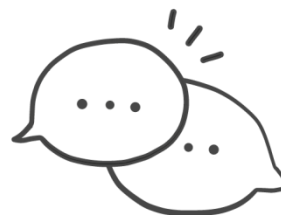
► **3 000 personnes handicapées chaque année en France créent leur entreprise.**

Notre vision, notre mission, notre offre



SENSIBILISER

Formations et informations disponibles sur le site Web



CONSEILLER

Selon chaque contexte, une réponse appropriée, rapide et cohérente



ACCOMPAGNER

Audit des risques :
service gratuit



PROTÉGER

La Trousse Première
Assurance (TPA)
– La Décennale

Les spécificités de la micro-assurance

- **Des garanties adaptées** aux spécificités d'une création d'entreprise et qui n'existent pas sur le marché (sauf pour la décennale)
- **Simplicité des offres et des règles de souscription** (moins d'exclusions, franchise unique, pas de questionnaire médical, 1 seul point de fermeture, tarif unique jusqu'à 200 m², tarif unique quelque soit l'âge)
- **Frais de gestion/commission inexistante**
- **Tarif « hors marché »** entre 20% et 70% moins cher que sur le marché traditionnel
- **Accompagnement/conseil** lors de la souscription des contrats et en cas de sinistres

Impact social de la micro-

assurance

26%



N'AURAIENT PAS PU
S'ASSURER SANS
EDLC

83%



PENSENT BIEN
PROTÉGER LEUR
ENTREPRISE

71%



ESTIMENT QU'EDLC
A CONTRIBUÉ À
LEUR
DEVELOPPEMENT



Le contenu de la « Trousse Première Assurance »

Risque	Frais de gestion	Commission	Marge
Porté par l'assureur dans une optique d'équilibre financier	Pris en charge par le mécénat	Commission = 0	Marge = 0



→ Solutions de paiement adaptées

→ Aide transitoire – 4 ans

La gamme de produits et services proposés par EDLC

CONTRATS	Pour qui ?	Partenaire	Prime/mois
Multirisque professionnelle Financée par l'AGEFIPH	L'entreprise		De 9 € à 22,5 € /mois
Prévoyance Financée par l'AGEFIPH	L'entrepreneur		13 € /mois
Santé Financée par l'AGEFIPH	L'entrepreneur et sa famille		26,65 € /mois pour un adulte, 15,09 € /mois pour un enfant (gratuit à partir du 3ème enfant)
RC Professionnelle	L'entreprise		22,25 € /mois
RC Décennale	L'entreprise		A partir de 75 € /mois sur devis
Protection juridique	L'entreprise		Gratuit
Local Sécur'	L'entreprise		Gratuit

La Micro-Assurance

La Responsabilité Civile Professionnelle

Assurer votre erreur professionnelle



La Micro-Assurance

1. La Multirisque Professionnelle

La Responsabilité Civile, l'assurance du local et des biens

Dans le local
professionnel



Chez le client

Assurance du Matériel



Assurance du Local



Assurance du Stock



La Micro-Assurance

2. La Prévoyance : 13 € /mois



La micro-assurance vous verse une indemnité de 30 € par jour pendant 80 jours (en plus de votre régime obligatoire) après 10 jours d'arrêt de travail (suite à un accident ou à une maladie)

3. La Santé : 26,65 € /mois pour un adulte

Consultatio
ns



Hospitalisat
ion

Médicaments

Le produit pour les professionnels du bâtiment

4. La garantie décennale

- Dommages matériels et corporels dont vous êtes responsable pendant l'exercice de votre activité (RC Générale)
- Dommages à l'ouvrage en cours de travaux selon la définition du contrat
- Dommages à l'ouvrage après réception des travaux (garantie décennale)
- Garantie défense pénale et recours



Local Sécur'

➤ L'expertise gratuite du local par un expert



➤ Si possible avant la signature du bail

➤ Disponible sur toute la France



NOUS CONTACTER



169, avenue Roger Salengro

69100 Villeurbanne

T. 04 37 24 52 70

F. 04 37 24 52 79

contact@entrepreneursdelacite.org

Notre antenne à la Réunion :

c/o BGE

43 rue du Moufia – Résidence Mercure

97490 Sainte-Clotilde

T. 02 62 28 33 26

Site internet :

<https://www.entrepreneursdelacite.org/>



**Retrouvez-nous sur les
réseaux sociaux !**



EntrepreneursDeLaCite



FondationEDLC



Fondation
Entrepreneurs de la
Cité

Merci de votre attention !



LA MICRO-ASSURANCE POUR ENTREPRENDRE

